

Aide à l'immobilier ESS

CA HENIN-CARVIN

Présentation du dispositif

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin soutient les projets immobiliers des Entreprises Sociales et Solidaires (ESS).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les structures de l'ESS.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés les investissements suivants :

- l'acquisition de bâtiments,
- les travaux d'extension,
- la réhabilitation d'adaptation de bâtiments.

Le montant des investissements doit être d'un minimum de 100 000 €.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention d'investissement et d'une avance remboursable :

- 150 000 € de subvention d'investissement à hauteur de 30% des investissements,
- possibilité d'une avance remboursable complémentaire sur 7 ans avec un différé de 2 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute information, contacter le référent ESS de l'Agglo Hénin-Carvin au 03 21 08 08 08.

La demande d'aide est à faire en ligne sur [la plateforme dédiée de l'Agglo Hénin-Carvin](#).

Organisme

CA HENIN-CARVIN Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

- 242 bd Albert Schweitzer
BP 129
62253 HÉNIN-BEAUMONT CEDEX
Téléphone : 03 21 79 13 79

Déposer son dossier

- https://agglo-henincarvin-grc.e-citiz.com/SEWSaaS.Guichet/workflow_url?ECITIZ_ACTIVITY_PATH=Acteur+Par+Default